

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

---

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 15 novembre 1960.

---

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1961, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

*Rapporteur général.*

---

TOME III

### EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

---

ANNEXE N° 16

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. — Services généraux.

III. — Direction des Journaux officiels.

XI. — Conseil économique et social.

*Rapporteur spécial* : M. Yvon COUDE DU FORESTO

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 866, 886 (annexes 17 et 20), 892 (tome VI, annexe VIII) et in-8° 194.

Sénat : 38 (1960-1961).

Mesdames, messieurs,

Dans le présent rapport, nous examinerons successivement les budgets :

- des Services généraux du Premier Ministre ;
- de la Direction des Journaux officiels ;
- du Conseil économique et social.

## SERVICES GENERAUX DU PREMIER MINISTRE

Le budget qui nous est présenté s'élève à :

*Titre III. — Moyens des services :* 81.162.082 NF, contre 75.546.228 NF en 1960, soit une majoration de 7,5 %, dont plus des trois quarts concernent des mesures nouvelles.

*Titre IV. — Interventions publiques :* 20.355.185 NF, contre 10.234.280 NF en 1960, soit une augmentation de 100 %, presque entièrement imputable à l'intervention en faveur de la promotion sociale.

L'ensemble des titres III et IV représentant les dépenses ordinaires s'élève ainsi à 101.517.267 NF, contre 85.780.508 NF en 1960, soit une augmentation globale légèrement supérieure à 18 %.

Il faut toutefois déduire du titre III l'augmentation du traitement des Ministres disjoint, sans objection, du Gouvernement (189.312 NF).

Les dépenses en capital enregistrent un total de 1.147.050.000 NF en autorisations de programme, contre 770.050 NF en 1960, soit une augmentation d'environ 50 %, presque totalement due à la subvention au Commissariat à l'Energie atomique.

Les crédits de paiement s'élèvent pour 1961 à 325 millions de nouveaux francs pour les services votés et 567.050.000 NF pour les mesures nouvelles, soit un total de 892.050.000 NF, contre 733.050.000 NF en 1960.

On peut remarquer que la moitié des crédits de paiement de 1961 correspond à des autorisations d'engagement ouvertes en 1961, ce qui semble bien prouver qu'il ne s'agit pas là d'investissements nouveaux proprement dits, mais de la poursuite d'opérations déjà engagées ou de dépenses de personnel et nous en aurons la confirmation en détaillant, dans la mesure du possible, l'utilisation des crédits du Commissariat.

## I. — Moyens des services.

Ce budget se caractérise par une inflation certaine du nombre d'emplois, 122 sont créés, 62 sont supprimés, soit un solde positif de 60 créations dont 16 correspondent aux services votés (chauffeurs et agents de service du Service central) et 44 correspondent à des mesures nouvelles dont certaines ne constituent que des titularisations et d'autres, comme nous le constatons dans la plupart des budgets, ne font que couvrir des promotions particulières.

### CHAPITRE 31-01

C'est ainsi qu'au chapitre 31-01, nous voyons 10 chauffeurs temporaires devenir titulaires, et 20 agents contractuels à faible indice se transformer en 11 collaborateurs contractuels à indice élevé.

13 collaborateurs titulaires remplacés par 13 collaborateurs mieux payés et ce sont probablement les mêmes, etc., etc.

Encore ceux qui sont chargés du bon fonctionnement des services généraux du Ministre se déclarent-ils incapables de satisfaire avec les effectifs actuels aux exigences des cabinets, comités divers, etc., dont la création semble devenir une œuvre continue.

Pour donner une idée certainement incomplète de la liste des plus importants de ces organismes dont on doit objectivement signaler que certains datent de fort longtemps mais ne disparaissent jamais, nous en donnons l'essentiel ci-dessous :

#### — Cabinet du Premier Ministre :

Cabinet de M. le Ministre d'Etat (M. Malraux).

Cabinet de M. le Ministre d'Etat (M. Jacquinot).

Cabinet de M. le Ministre délégué (M. Frey).

Cabinet de M. le Ministre délégué (M. Guillaumat).

Cabinet de M. le Ministre de l'Information (M. Terrenoire).

Cabinet de M. le Secrétaire d'Etat (M. Foyer).

Cabinet de M. le Secrétaire d'Etat (Mlle Sid Cara).

— Comité central d'Enquête sur le Coût et le Rendement des Services publics (décret n° 46-1786 du 8 août 1946), 16, rue Cambon, Paris.

— La Commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires (décret n° 48-800 du 10 mars 1948).

— Le Comité interministériel de la Recherche scientifique et technique (décret n° 58-1144 du 28 novembre 1958, *Journal officiel* du 30 novembre 1958), dont le secrétariat est dirigé par un délégué général, 103, rue de l'Université, Paris.

— Le Haut Comité de la Famille et de la Population (décret du 12 avril 1945), 57, rue de Varenne, Paris.

— Le Haut Comité d'Etudes et d'Information sur l'Alcoolisme (décret n° 54-1156 du 13 novembre 1954), 80, rue de Lille, Paris.

— Le Haut Comité de la Jeunesse (décret n° 55-815 du 22 juin 1955), 80, rue de Lille, Paris.

— Centre interministériel de Renseignements administratifs (décret n° 59-153 du 7 janvier 1959), 15, rue Vernet, Paris.

— Service technique central du Chiffre, 80, rue de Lille. Paris.

— Le Comité d'experts institué par le décret du 13 novembre 1959.

— Le Comité de Coordination de la Promotion sociale (décret n° 59-1103 du 25 septembre 1959, *Journal officiel* du 29 septembre 1959).

— La Commission d'Etude des Problèmes de la Vieillesse (décret n° 60-332 du 8 avril 1960).

— La Commission des Publications officielles, qui ne s'est pas réunie depuis huit ans. Elle a désigné un Comité restreint dont les travaux sont quelque peu énigmatiques et votre Commission des Finances souhaiterait connaître les publications qui ont été supprimées. Rien ne serait en effet plus utile que d'éviter, dans ce domaine, des doubles emplois qui, outre qu'ils entraînent des frais élevés, risquent d'amener des prises de position contradictoires sur le même sujet.

De même, le tableau ci-dessous précise l'état comparatif des opérations effectuées par les services du personnel et de la comptabilité de 1948 à 1959.

Nous ajouterons que si les services du Premier ministre n'ont cessé de croître, il en est de même de ceux de la Présidence de la République et nous ne sommes pas certains qu'il n'y ait entre eux quelques doubles emplois.

**Etat comparatif des opérations effectuées par les services de personnel  
et de comptabilité en 1948 et 1959.**

NATURE DES OPERATIONS	1948	1958	1959
Arrêts et décisions.....	418	1.675	1.873
Déclaration d'impôts.....	511	1.540	(1) 1.598
Commandes .....	95	1.105	1.400
Marchés .....	40	105	193
Emissions de titres de perception .....	66	397	378
Paiements par régie d'avances.	1.888	3.693	3.733
Recettes de la régie de recettes .....	13.905	63.506	64.801
Ordres de mission.....	420	(2) 707	564

(1) 1.598 déclarations d'impôts pour un personnel dont l'effectif budgétaire est de moins de 600 agents.

(2) Chiffre ne tenant pas compte des frais de mission payés à l'étranger et remboursés globalement à l'agent comptable des avoirs du Trésor à l'étranger et à l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Certains articles du chapitre 31-01 ont particulièrement attiré l'attention de votre Commission.

En dehors de l'augmentation du traitement des Ministres, sur laquelle nous ne reviendrons pas puisqu'elle est abandonnée, les rémunérations principales sont en augmentation, en 1961, par rapport à 1960, de 665.191 NF, soit 14,5 %, dont 8 % environ reflètent la majoration des services votés par rapport aux crédits votés de 1960.

Le chapitre 31-01 comprend également l'influence de la Délégation générale à la recherche scientifique que nous analysons plus loin et les crédits de rémunération de certains comités (en particulier celui chargé d'étudier les problèmes de la vieillesse) auxquels nous consacrons également un chapitre spécial.

**CHAPITRE 31-02**

L'article 7: Collaborations diverses, en augmentation de 81.000 NF sur les crédits et services votés en 1960, permet à la Délégation générale à la recherche scientifique de faire appel à

l'assistance de chercheurs qualifiés et de personnalités reconnues. Le nombre de ces collaborateurs passe ainsi de 20 à 30, en même temps que la rémunération de 4 d'entre eux se relève dans la limite du plafond de 50 % du traitement budgétaire moyen du chargé de mission de 3<sup>e</sup> catégorie.

Il est également fait appel à de hauts fonctionnaires et votre Commission des Finances aimerait avoir la certitude que, dans ce cas, les cumuls ne mènent pas à des rémunérations abusives comme on en a constaté dans d'autres budgets.

### Chapitre 31-03. — DIRECTION DE LA DOCUMENTATION

Des indications nous ont été fournies sur l'activité de ce centre en 1960 et sur ses perspectives pour 1961.

En 1960, la bibliothèque a enregistré 3.000 entrées d'ouvrages et de brochures et elle reçoit 1.300 périodiques de tous les pays.

Des fichiers analytiques ont été développés surtout en ce qui concerne l'U. R. S. S. et l'Extrême-Orient.

Le centre reçoit également des stagiaires étrangers.

Il a édité, dans le cadre de ses publications, 150 notes documentaires, dont 5 sont consacrées à l'évolution de la Chine, plusieurs à la recherche scientifique en France et dans le monde.

Il a commencé la publication d'une série de monographies sur les Etats d'expression française, des études spécialisées dans la collection *Travaux et Recherches*, des extraits de presse, des textes diplomatiques et des études sur l'évolution des pays étrangers ont paru dans *Articles et Documents* (156 numéros), *Chroniques étrangères* (72 numéros), *Problèmes économiques* (52 numéros), etc.

Sont parus également : le premier volume des *Institutions politiques de la France*, des brochures sur la politique sociale de la France, l'économie française et les réalisations techniques françaises à l'étranger.

Enfin, les activités de coordination interministérielles ont été marquées par la publication des Monographies agricoles départementales (60 numéros parus), du *Bulletin statistique* du Ministère de la Construction, de l'Atlas industriel de la France, etc.

Pour 1961, le Centre doit prendre en charge la bibliothèque (35.000 volumes et 600 périodiques) et les dossiers de l'ancienne Agence économique de la France d'Outre-Mer.

La Direction a aussi pour objectif d'accroître la diffusion d'une documentation de source française en Afrique Noire pour combattre les publications de sources allemande et américaine.

Enfin, elle amplifiera ses activités actuelles par des contacts et des échanges avec les différents pays du monde et en France même avec les différents Ministères.

Nous n'avons, en général, qu'à nous louer d'une documentation dans laquelle nous puissions souvent des renseignements précieux. Cependant, nous constatons, là aussi, qu'il existe dans la plupart des Ministères des centres de documentation indépendants, voire des imprimeries séparées, et votre Commission des Finances estime que le système en vigueur en Angleterre, où un organisme central concentre sous le nom de Stationery Office H. M. toute la documentation, pourrait supprimer ces doubles emplois tout en permettant de mieux outiller le Centre unique. C'est dans ce sens qu'elle souhaite voir s'orienter la documentation, et elle demande au Gouvernement de lui faire parvenir, pour la prochaine session, la liste des différents centres de documentation et imprimeries existant dans les différents Ministères, aussi bien civils que militaires. La Direction de la Documentation est prévue au budget, au chapitre 34-03; pour 899.250 NF.

#### CHAPITRE 31-93

Ce chapitre, consacré à la prise en charge des fonctionnaires rapatriés d'outre-mer, ne comporte que des lignes « Mémoire ».

Il s'agit essentiellement, soit d'intégrer dans les cadres de différents départements ministériels, soit de mettre à la retraite dans des conditions décentes des fonctionnaires comprenant surtout des administrateurs civils provenant du Maroc ou de Tunisie, alors que leur nombre est hors de proportion avec les effectifs budgétaires (16 emplois).

Pour ceux en provenance du Maroc, 56 sur 59 ont pu voir traiter leur situation dans des conditions relativement satisfaisantes. Trois d'entre eux n'ont pu encore être intégrés dans le cadre des administrateurs civils.

Pour ceux en provenance de Tunisie, cinq ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite et un autre a été mis en disponibilité. Huit administrateurs ont été détachés dans d'autres départements et trois continuent à être payés sur les lignes « Pour mémoire » en attendant le règlement de leur situation.



Il y a là un aspect douloureux de l'accession à l'indépendance de la Tunisie et du Maroc et des hommes qui n'ont en rien démerité se trouvent ainsi frappés dans leur situation même. La République française se doit de résoudre, dans le plus bref délai, le problème de leur reclassement, ce problème risquant de devoir s'amplifier avec l'accession de nombreux Etats africains à l'indépendance.

#### RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les crédits affectés à la Délégation générale intéressent aussi bien le chapitre 31-01 concernant les rémunérations principales et les chapitres corollaires que le chapitre 34-02 concernant le matériel.

La Délégation générale a une mission de liaison et de coordination, ainsi que des responsabilités d'ordre administratif, définies par le décret du 28 novembre 1958.

Sur le plan administratif la Délégation générale s'occupe :

a) Sur le plan scientifique, d'une analyse des objectifs et de l'étude des voies et moyens avec leurs incidences budgétaires. Elle collabore également au quatrième plan d'équipement.

b) Sur le plan des actions propres, elle intervient directement par un financement complémentaire dans les actions concertées du Fonds de développement à la recherche scientifique et technique telles que la mise en œuvre des Comités d'études et des Comités spécialisés, l'élaboration et le contrôle des conventions passées avec les laboratoires de recherches.

c) Sur le plan des statistiques et inventaires, elle effectue l'inventaire permanent des moyens de recherche. Elle réunit la documentation courante. Elle effectue les publications générales sur l'organisation de la recherche, ses moyens et ses travaux.

d) Dans le secteur international, en liaison avec la Direction générale des Affaires culturelles du Ministère des Affaires étrangères, elle peut être saisie de tout projet de collaboration scientifique.

e) Dans le domaine de son administration interne, le Délégué général possède son secrétariat particulier, il est assisté de conseillers techniques, comprenant soit des personnalités scientifiques, soit de hauts fonctionnaires et un échelon administratif.

Dans les chapitres traitant des rémunérations et indemnités, la Délégation générale dispose, au chapitre 31-02, article 7, d'un crédit de 425.550 NF au titre de la collaboration extérieure :

2 postes d'assistants (indice brut moyen 512) sont demandés pour le fonctionnement du Fonds.

6 agents contractuels (indice brut moyen 339) viennent s'ajouter aux 21 déjà existants.

2 postes d'opérateurs de perforation viennent s'ajouter aux 3 déjà en fonctions.

Enfin 1 agent contractuel motocycliste est prévu pour des liaisons.

Dans le chapitre 34-02 affecté au Matériel, une somme de 285.000 NF avait été prévue en 1960 pour la diffusion d'informations sur la Recherche scientifique et technique.

En fait la partie principale des dépenses prévues consistent en un atelier de mécanographie dont les travaux ne porteront leurs fruits qu'en 1961. La Délégation générale à la Recherche scientifique et technique est prévue au budget de 1961 pour le titre IV pour 300.000 NF, non comprise sa participation dans les services centraux.

Le crédit a été réduit de 100.720 NF en 1961, le ramenant ainsi à 184.280 NF mais en réalisant un transfert de 65.720 NF au chapitre 43-01 : « Interventions particulières de la Délégation générale », qui correspond pratiquement aux mêmes objectifs.

Nous ferons sur ce chapitre les mêmes observations que sur le chapitre 31-03 concernant la Direction de la Documentation et nous craignons que la multiplicité des services de documentation et des doubles, voire des triples, emplois ne trouvent leur illustration dans le service analogue de la Délégation générale.

#### CHAPITRE 34-93

A l'article 4 nous constatons un transfert de crédit de 42.651 NF du chapitre 34-93 des services du Premier Ministre, au chapitre 34-93 du budget de la section II de l'Information (art. 1<sup>er</sup>).

En 1960, les crédits de fonctionnement du Cabinet du Ministre de l'Information avaient bien déjà fait l'objet du même transfert, mais on avait omis de transférer les crédits concernant les téléscrip-teurs et les liaisons spécialisées.

C'est à quoi répond le transfert actuel. On relève d'ailleurs la même mesure au chapitre 34-02.

### **CENTRE INTERMINISTERIEL DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

Nous avons souligné précédemment les critiques auxquelles donnait prise le Centre Interministériel de Renseignements Administratifs, Balzac 84-00, 15, rue Vernet.

Ce centre (C. I. R. A.), qui fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1956 à titre expérimental, a été confirmé par décret n° 59-153 du 7 janvier 1959.

Géré par le Secrétariat Général du Gouvernement, il a été rattaché par arrêté du 3 février 1959 de M. le Premier Ministre à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique.

Un Préfet remplit les fonctions de Secrétaire général et un Administrateur civil du Ministère de l'Intérieur celles de Secrétaire général adjoint.

Le C. I. R. A. répond actuellement à environ 700 questions quotidiennes d'ordre administratif posées par les populations de la région parisienne et auxquelles il est répondu soit immédiatement pour le plus grand nombre, soit dans un délai de 24 heures.

Il semble que ce centre rende de réels services. Il reste à démontrer, ce qui n'a pas encore été fait, si là aussi un regroupement avec un centre de documentation et d'information ne serait pas souhaitable.

### **Chapitre 36-11. — ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION**

Ce chapitre, en augmentation de 344.985 NF par rapport à 1960, soit 11 %, dont 172.915 NF de mesures nouvelles, comprend à la fois des abattements de crédit pour réduction de 7 à 5 mois de la durée de la scolarité en 3<sup>e</sup> année et pour la suppression du stage de fin de scolarité en Algérie et une majoration de 284.200 NF pour la création d'un Centre de formation de fonctionnaires français musulmans sur lequel les précisions suivantes nous ont été fournies :

#### *1. — Recrutement des stagiaires.*

Peuvent être admis à suivre le cycle d'études et de stages, dans la limite de trente par promotion, les candidats français musulmans d'Algérie choisis sur titres et désignés par arrêté du Premier Ministre.

Les dossiers de candidature sont examinés conjointement par les Services chargés des Affaires Algériennes (Délégation générale

et Secrétariat général pour les Affaires Algériennes) et l'Ecole Nationale d'Administration.

2. — *Hébergement et accueil des élèves.*

Les stagiaires qui en expriment le désir sont logés par les soins et aux frais de l'Administration (Secrétariat général pour les Affaires Algériennes).

3. — *Durée du stage.*

Le premier stage est prévu pour une durée de six mois. Les stages suivants auront une durée d'un an.

4. — *Nature de l'enseignement dispensé.*

Le premier stage comprendra :

1° 4 mois en Métropole, dont environ 12 semaines d'études proprement dites, et 5 ou 6 semaines de stages (en France continentale) ;

2° 2 mois en Algérie (études, stages).

Les études, suivies par des stagiaires appelés, en principe, à des tâches de conception et de direction, seront organisées autour du thème central du sens de l'action administrative et des limites de celle-ci, sur les trois plans juridique (théorie générale de l'acte administratif, recours contentieux), financier et économique (préparation et exécution du budget, revue des problèmes essentiels d'une économie moderne), technique (nationalisation et simplification de l'action administrative).

Ce programme, établi compte tenu de la très brève durée du stage et de l'hétérogénéité du groupe des stagiaires, est susceptible de révision en cours de déroulement ; il sera remanié, dans l'avenir, les stages suivants devant durer un an.

5. — *Composition du corps enseignant.*

L'enseignement aux stagiaires est donné sous la forme de conférences, habituelle à l'Ecole, pour une durée de douze heures environ par semaine (à ces conférences s'ajoute, bien entendu, le très important travail personnel à fournir par les stagiaires).

Les maîtres de conférences sont choisis, suivant les règles appliquées à l'Ecole, parmi les membres des grands corps de l'Etat

ou des administrations centrales, ou parmi les membres de l'enseignement supérieur.

Les maîtres de conférences chargés du premier stage en cours sont : un professeur de Faculté de droit, un membre du Conseil d'Etat, un Inspecteur des Finances, un Contrôleur de la Marine et plusieurs collaborateurs du service « Organisation et Méthodes » du Département des Finances.

6. — *Affectation des fonctionnaires Français musulmans à l'issue du stage.*

A l'issue de chaque stage, un jury organisé par l'Ecole nationale d'Administration avec la participation des services de la Délégation générale du Gouvernement en Algérie et le Secrétariat pour les Affaires algériennes, établira un classement des stagiaires et proposera, en fonction de ce classement, de leurs aptitudes et de leurs désirs, leur nomination dans des corps de catégorie A recrutés normalement par la voie de l'Ecole nationale d'Administration.

Ceux qui auront obtenu des résultats trop faibles seront proposés pour d'autres corps de catégorie A.

Ces propositions seront consacrées selon la procédure prévue par l'article 5 de l'ordonnance du 29 octobre 1958.

\*  
\* \*

**SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION D'ETUDES  
DES PROBLEMES DE LA VIEILLESSE**

La Commission d'Etudes des Problèmes de la Vieillesse est une émanation du Haut Comité de la Famille et de la Population. Elle a été créée par décret n° 60332 du 8 avril 1960.

Elle doit « tracer les lignes directrices d'une politique d'ensemble de la vieillesse tant dans le domaine de l'emploi et des revenus que dans celui des conditions d'existence, compte tenu des prévisions démographiques valables jusqu'en 1980 ».

Souhaitons qu'au terme de ses travaux qui ne doivent, en théorie, pas durer plus de dix-huit mois, la Commission mette enfin sur pied des méthodes susceptibles de résoudre le douloureux problème du droit au travail non pas seulement des vieux, mais des moins jeunes.

Les impératifs de productivité joints aux exigences des lois sociales et, en particulier des régimes de retraites, constituent pour les employeurs, qu'ils soient publics, semi-publics ou privés, autant de prétextes pour écarter de tout emploi ceux qui viennent à être privés du leur, souvent sans qu'ils en soient responsables, et cela dès qu'ils ont dépassé la quarantaine.

Il y a là un gaspillage d'énergie productrice que nous déplorons.

**CENTRE DE HAUTES ETUDES ADMINISTRATIVES  
SUR L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNES**

Le Centre de Hautes Etudes Administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes a été créé à la fin de 1956 afin de donner aux hauts fonctionnaires et officiers ayant déjà servi et appelés à servir dans les territoires d'Outre-Mer un enseignement sur la nature et la force des grands courants politiques, sociaux et culturels se développant dans ces territoires. Il est dispensé, sous forme de cours magistraux, par des professeurs, des hauts fonctionnaires spécialistes de certaines questions, ainsi que par les stagiaires eux-mêmes qui exposent au cours de conférences le résultat de leurs travaux sur les problèmes qu'ils ont eu à connaître particulièrement lors de leurs séjours Outre-Mer. L'originalité de la formule d'enseignement réside dans la mise en commun des expériences faites par chacun des stagiaires dans les différents territoires où ils ont servi. De cette confrontation des idées, des méthodes, des résultats, chacun devrait dégager une conception fondée sur les expériences passées, qui aboutirait à la création de méthodes d'administration plus adaptées et, partant, plus efficaces.

Le Centre, par suite de l'accélération des événements de ces dernières années, a été amené à embrasser un horizon d'activités plus large et a pris en 1958 la dénomination de Centre de Hautes Etudes Administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes, titre qui exprime mieux l'élargissement de ses activités.

Celles-ci comprennent actuellement :

1° Stage annuel de 3 mois.

2° Stages d'information d'un mois :

Afrique Noire.

Algérie.

Proche Orient.

p. m. Stage réservé aux membres du Corps préfectoral.

3° Cours de langues :

Arabe.

Turc.

Iranien.

Vietnamien.

Cours d'arabe pratique moderne (six mois).

Cours d'arabe dialectal algérien prévu pour l'année scolaire en cours.

4° Epreuves spéciales pour Français musulmans candidats à la Fonction publique : 100 à 120 sujets par an.

5° Recherches :

Carte des Populations de l'Afrique Noire.

Carte des Densités humaines au Sahara.

Carte des Religions de l'Afrique de l'Ouest.

Carte « Les Musulmans dans le Monde ».

Carte « Le Sahara des Nomades ».

6° Publications :

« L'Afrique et l'Asie » (trimestrielle).

« Les Cahiers de l'Afrique et l'Asie » :

1. L'évolution sociale du Maroc.

2. Histoire religieuse du Maroc.

3. Naissance du prolétariat marocain.

4. Les Chrétiens d'Orient.

5. Mer Rouge. — Afrique orientale.

7° Enseignement externe par le personnel de direction dans différentes écoles nationales civiles ou militaires (Polytechnique, Ecole de l'Air, Ecole nationale de la France d'Outre-Mer, Institut d'études politiques de Grenoble, Centre de Hautes Etudes Militaires et différentes écoles militaires d'application).

Chaque année les Brevets prévus à l'article 3 du décret n° 46-731 du 16 avril 1946 sont décernés (5 en 1959, 4 en 1960) aux anciens stagiaires ayant obtenu leur thèse devant la Commission des Etudes.

Par ailleurs on doit également citer les séances mensuelles d'études réservées aux Anciens et qui réunissent chaque fois 40 à 50 auditeurs et au cours desquelles sont évoquées les grandes questions actuelles des territoires africains ou asiatiques.

Les 53 stagiaires du XIX<sup>e</sup> stage du 3 novembre 1958 au 7 février 1959 se décomposent ainsi :

A. — <i>Section Afrique Noire et Islam méditerranéen</i> (auditeurs recrutés par concours) :	
Administrateurs de la France d'Outre-Mer.....	3
Administrateurs civils.....	2
Chef de bureau d'administration générale de la France d'Outre-Mer.....	1
Fonctionnaire des cadres locaux de la France d'Outre-Mer .....	1
Officiers .....	6
Ingénieur des Travaux agricoles.....	1
Instituteur .....	1
Contrôleur du Travail.....	1
Interprète des Services civils d'Algérie.....	1
Magistrat .....	1
Ethnologue .....	1 = 19
B. — <i>Section Asie</i> (stagiaires désignés par voie administrative) :	
Administrateurs de la France d'Outre-Mer.....	2
Officiers .....	8 = 10
C. — <i>Auditeurs administratifs</i> (désignés par voie administrative) :	
Sous-Préfets .....	10
Ingénieur en chef du Tabac.....	1
Administrateurs civils .....	3
Inspecteur de la population.....	1
Attachés d'administration .....	2
Inspecteur des contributions directes.....	1 = 18
D. — <i>Auditeurs libres</i> :	
Missionnaires catholiques et protestants.....	4
Attaché de recherche.....	1
Rédacteur à la Direction des études financières (Crédit Lyonnais) .....	1 = 6



Au point de vue de la spécialisation géographique, les stagiaires se répartissent ainsi qu'il suit :

Algérie .....	13 (dont 2 musulmans).
Maroc .....	3
Tunisie .....	1
Afrique occidentale et centrale.....	12 (dont 2 Africains Noirs).
Indochine .....	6
Madagascar .....	3
Autres Etats d'Orient.....	1

Les autres ayant servi en Métropole.

Le programme d'études a été partagé en trois phases :

— méthodologie, initiation aux disciplines de base des sciences humaines ou rappel de ces disciplines ;

— étude des problèmes généraux des pays d'Outre-Mer et des contacts de civilisation ;

— étude des problèmes contemporains d'évolution, tant au point de vue politique qu'au point de vue social et économique.

Dans le cadre de cette organisation, les cours ont été répartis, selon les compétences, entre universitaires, spécialistes non universitaires et stagiaires.

En dehors du personnel de direction qui a assumé une très importante partie de l'enseignement, les conférenciers se répartissent professionnellement comme suit :

Membres de l'enseignement supérieur (Universités, Ecole pratique des Hautes Etudes, Langues Orientales, C.N.R.S., etc.)	18
Membres de l'enseignement secondaire.....	2
Hauts fonctionnaires et magistrats.....	11
Officiers .....	4
Administrateurs et fonctionnaires.....	8
Médecins .....	3
Ecclésiastiques .....	6
Divers .....	10

Les crédits prévus au titre III « Moyens des services pour le Centre de Hautes Etudes administratives sur l'Afrique et l'Asie

modernes », s'élèvent à 81.783 NF; en augmentation de 18.793 NF sur les crédits et services votés en 1960 (Chapitre 36-21). Mais ce chapitre ne comprend qu'une partie des frais de fonctionnement du Centre, l'autre partie, d'importance sensiblement équivalente, étant supportée par l'Université.

#### **Chapitre 36-31. — INSTITUT DES HAUTES ETUDES D'OUTRE-MER**

L'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer a été chargé par l'ordonnance du 5 janvier 1959 de la formation des candidats aux emplois supérieurs dans l'Administration publique des pays membres de la Communauté; d'après cette même ordonnance il peut en outre accueillir des élèves ou auditeurs étrangers.

Pendant l'année scolaire 1959/1960, l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer a ainsi accueilli 360 élèves africains, malgaches et laotiens, ce chiffre sera certainement dépassé au cours de l'année scolaire 1960/1961.

Enfin, l'ordonnance précitée chargeait l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer « de l'organisation des cours et stages à l'usage des fonctionnaires et magistrats chargés de fonctions Outre-Mer ». Dans cet esprit l'Institut ouvrira un cycle d'initiation aux problèmes africains; celui-ci est essentiellement destiné aux élèves des Grandes Ecoles.

D'une façon générale, l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer assure la formation des cadres des pays sous-développés et apporte une formation complémentaire spécialement aux cadres français appelés à servir dans ces mêmes pays.

Ce chapitre est l'un des rares du budget à enregistrer une diminution. Celle-ci est de 31.435 NF, soit environ 2,5 % par rapport aux crédits et services votés en 1960.

#### **Chapitre 37-91. — FONDS SPECIAUX**

Il est dans les traditions d'envelopper d'un voile pudique les crédits affectés à ce chapitre. Nous ne pouvons cependant pas ne pas souligner que l'article 1° : Fonds spéciaux du Gouvernement comporte avec 8.961.200 NF une augmentation de 1.900.000 NF sur les crédits et services votés de 1960, soit une majoration de 27 %.

Les fonds spéciaux à destination particulière s'inscrivent à 50.849.876 NF avec une augmentation relativement beaucoup plus modeste de 1.000.000 de nouveaux francs.

Le total, avec 59.811.076 NF, accuse une augmentation de 5 % par rapport à 1960, les différentes majorations étant groupées sous le vocable habituel d'ajustement aux besoins réels.

**Chapitre 37-93. — HAUT COMITE D'ETUDE ET D'INFORMATION  
SUR L'ALCOOLISME**

L'activité de ce Comité dont la dotation pour 1961 est de 2.300.000 NF en augmentation de 100.000 NF sur 1960 se décompose ainsi pour 1960 :

Information générale.....	1.700.000 NF.
Action éducative.....	300.000 —
Etudes .....	250.000 —
Subvention aux œuvres.....	130.000 —
	<hr/>
	2.380.000 NF,

l'excédent de 180.000 NF étant prélevé sur le report de 1959.

A. — *L'Information générale* comprend :

1° Maintien d'un certain nombre d'opérations d'affichage entreprises antérieurement :

a) 10.000 plaques de porte-bagages métro.

b) Affichage routier.

c) Plaques d'autorail.

d) Affichage sur les transports de province :

— Transports urbains dans 10 villes importantes, dont Lille, Strasbourg, Marseille, etc...

— Transports départementaux dans 16 départements.

e) Affichage sur les stades :

— Les opérations visées en c et en e ont été étendues par rapport à l'année précédente.

2° Cinéma : trois films d'entr'acte ont été édités et diffusés dans trois régions.

3° Presse : pages d'informations dans cinq quotidiens et un hebdomadaire.

4° Radio-Télévision: continuation de l'action entreprise précédemment.

5° a) En ce qui concerne plus particulièrement l'action éducative, le Haut Comité a renoncé à organiser en 1960 un concours scolaire, mais il a entrepris l'impression de 5.000.000 de buvards qui seront distribués aux écoliers. Cette diffusion, pour des raisons à la fois d'ordre matériel et d'ordre budgétaire, a dû être reportée en 1961.

b) Il avait été prévu d'éditer et de diffuser une brochure consacrée à la distribution de boissons dans les entreprises. La rédaction de cette brochure ayant été retardée, elle a été remplacée par une plaquette destinée aux alcooliques en cure ambulatoire.

c) L'impression et la diffusion des affiches du Haut Comité ont été poursuivies comme par le passé. En outre, 6.000 entreprises industrielles ont été invitées à apposer dans leurs services médico-sociaux une affiche incitant à la désintoxication. Le succès de cette opération est incontestable.

#### B. — Etudes :

La dotation de cette rubrique (250.000 NF) est actuellement épuisée.

Les études entreprises antérieurement ont été poursuivies : l'une d'entre elles, consacrée à l'alcoolisation et accidents du travail a été menée à son terme et a fait l'objet d'un rapport très important dont l'exploitation est en cours.

#### C. — Subventions aux œuvres :

Comme les années précédentes, le Haut Comité a alloué des subventions pour un total de 130.000 NF au Comité National de Défense contre l'Alcoolisme et à plusieurs associations de buveurs guéris.

#### Programme pour 1961.

Actuellement le Haut Comité n'a pas arrêté définitivement son programme pour 1961. Le Secrétariat Général n'a donc pu nous en indiquer que les grandes lignes.

Propagande .....	1.680.000 NF
Action éducative.....	215.000 NF
Commissions départementales.....	50.000 NF
Subvention aux œuvres.....	105.000 NF
Etudes .....	250.000 NF

Les études comprendront en particulier :

Chimie, biochimie, nutrition.....	80.000 NF.
Physiologie, pathologie.....	95.000 —
Psychiatrie, sociologie.....	40.000 —
Economie politique.....	35.000 —

Comme nous l'avons toujours indiqué dans nos rapports, la Commission souhaite que l'action ainsi menée discerne bien les véritables causes de l'alcoolisme sans nuire à la saine consommation des vins de qualité qui font le renom de la France.

## II. — Interventions publiques.

### Chapitre 43-03. — PROMOTION SOCIALE

Ce chapitre ouvre, pour 1961., des crédits de 19.955.185 NF, en augmentation de près de 100 % sur les crédits et services votés de 1960 (10 millions de nouveaux francs).

Nous rappelons que le Comité de coordination de la promotion sociale, créé par la loi du 31 juillet 1959, a examiné les décrets relatifs aux indemnités compensatrices de pertes de salaires (Promotion supérieure du Travail) à l'organisation de la promotion professionnelle du second degré, à l'application dans le secteur agricole des dispositions de la loi du 31 juillet 1959, et aux facilités particulières accordées aux anciens combattants.

Il a également la tâche de répartir entre les différents ministères les crédits qui lui sont alloués. Cette répartition est approximativement la suivante :

Ministère du travail (Promotion collective, loi du 28 décembre 1959). Chapitre 44-13.....	3.000.000 NF.
Education nationale.....	11.000.000 —
Travail .....	2.800.000 —
Agriculture .....	2.700.000 —
Action propre du Comité, environ.....	500.000 —

---

20.000.000 NF.

La création de ce comité est relativement récente, ses effets n'en sont pas encore patents. Il s'agit cependant là d'une œuvre essentielle qui, dans d'autres pays, a donné d'excellents résultats et qu'il convient de poursuivre sans relâche.

Chapitre 43-04. — ACTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Ce chapitre nouveau, doté de faibles moyens : 100.000 NF, concerne le Haut Comité de la Jeunesse, organisme facultatif composé d'une quarantaine de membres et comprenant en majorité des représentants des Mouvements de Jeunesse, des personnalités désignées en raison de leur compétence, des représentants syndicalistes.

Il est régi par le décret n° 58-1234 du 16 décembre 1958 modifié et complété par le décret n° 60-83 du 18 janvier 1960.

Il doit jouer essentiellement un rôle de coordination des Commissions ministérielles de la jeunesse et des organismes administratifs s'occupant des mêmes questions.

Il n'a aucun rôle d'exécution. Son action, en dehors du rapprochement des diverses organisations des Mouvements de Jeunesse entre elles et entre elles et l'Administration, s'exerce au moyen de divers organismes.

*Commission interministérielle de la Jeunesse* : réunie au moins une fois par trimestre, elle se compose d'un ou deux fonctionnaires par ministère désignés comme correspondants permanents du Haut Comité au sein de leur Administration.

Elle a un rôle essentiellement de coordination.

*Associations de co-gestion* créées par le Haut Comité de la Jeunesse et patronées par lui :

- Cogedep (pour les déplacements à but éducatif des jeunes) ;
- Cotravaux (pour les chantiers de travail bénévole et volontaire des jeunes pendant les vacances).

*Fédération des clubs et équipes de prévention* : constituée et développée sous le patronage du Haut Comité de la Jeunesse.

*Commissions d'étude spécialisées sur différents problèmes* :

- Logements des Jeunes.
- Accueil des Jeunes.
- Jeunesse en danger moral.
- Problèmes de la Jeunesse Rurale.
- Jeunesse et Industrie.
- Jeunesse. — Information.

\*  
\* \*

Le crédit de 100.000 NF demandé se décompose comme suit :

- 32.500 NF. — Pour permettre les études préconisées par la Commission « Jeunesse-Industrie ». Le but poursuivi est de développer :
  - d'une part, la connaissance de l'industrie par les jeunes (conférences, exposés, visites) ;
  - d'autre part, de rendre possibles au plus grand nombre de jeunes les stages auprès des industriels.
- 20.000 NF. — Pour poursuivre de manière plus méthodique et plus approfondie une enquête sur les possibilités d'accueil momentané des jeunes Français ou étrangers qui parcourent le pays, en particulier pendant les mois de vacances. Le but est de rechercher tous les établissements inoccupés en cette période de l'année et qui seraient susceptibles de servir à l'accueil en complément des établissements spécialisés à cet effet et notamment insuffisants en raison de l'accroissement démographique.
- 10.000 NF. — Pour lancer une campagne d'information en faveur du recrutement d'éducateurs et d'animateurs pour les clubs de prévention où le manque de cadres se fait particulièrement sentir. Ces clubs jouent cependant un rôle très efficace contre les bandes organisées et pour la réadaptation de certains jeunes prédélinquants.
- 25.000 NF. — Demandés par la Commission « Jeunesse-Information » pour poursuivre les études et enquêtes sur les moyens à mettre en œuvre pour prévoir une plus saine information de la jeunesse : création éventuelle d'un « S. V. P. Jeunesse », information de la jeunesse sur les réalisations nouvelles ou les grandes réalisations en cours, étude de certaines formes de distractions ou d'éducation par les moyens audio-visuels (cinéma, télévision, radio).
- 12.500 NF. — Pour l'édition, par les soins de la Documentation française, du *Bulletin de Liaison du Haut Comité de la Jeunesse*, actuellement diffusé trimestriellement auprès de tous les Mouvements, Organisations, Institutions ou Services intéressés par les travaux du Haut Comité.

### III. — Dépenses en capital.

A l'exception de deux chapitres s'élevant au total à 100 millions 50.000 NF en autorisations de programme et à 42.050.000 NF en crédits de paiement, les dépenses en capital intéressent surtout le Commissariat à l'énergie atomique.

#### Chapitre 56-00. — FONDS DE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Ce chapitre nouveau est doté, pour 1961, de 100 millions de nouveaux francs en autorisations de programme et de 42 millions de nouveaux francs de crédits de paiement.

Ces crédits ont été arrêtés à la suite de l'établissement par le Comité consultatif d'un ordre de priorité consécutif aux rapports déposés par le Comité de recherches spatiales et par le Comité d'études institués par arrêté du 9 décembre 1959.

Ces rapports évaluaient les besoins financiers des onze domaines scientifiques considérés à un montant supérieur de 50 % à celui de la loi-programme.

La ventilation des prévisions évaluatives est indiquée dans le tableau ci-dessous, qui concerne les autorisations de programme.

	TOTAL	RECHERCHES spatiales.	AUTRES actions concertées.	ACTIONS urgentes.
	(Milliers de nouveaux francs.)			
1961 .....	100.000	42.000	53.500	4.500
1962 .....	104.000	41.000	58.000	5.000
1963 .....	67.000	31.000	31.000	5.000
1964 .....	39.000	16.000	18.000	5.000
1965 .....	10.000	»	5.500	4.500
	320.000	130.000	166.000	24.000



Les autorisations de programme de la première année ont été ventilées en crédits de paiement de la manière suivante :

	TOTAL	RECHERCHES spatiales.	AUTRES actions concertées.	ACTIONS urgentes.
	(Milliers de nouveaux francs.)			
1961 .....	42.000	16.500	21.000	4.500
1962 .....	»	19.500	24.500	»
1963 .....	»	6.000	8.000	»
		42.000	53.500	

L'échéancier général des crédits de paiement sera fonction de la rapidité de mise en œuvre de chacun des programmes, en raison, notamment, du fait que la proportion d'opérations d'équipement et de moyens de fonctionnement est très variable d'une action concertée à l'autre.

La répartition entre les actions concertées préparées par les Comités d'études n'est pas définitivement arrêtée. Il est seulement possible de donner des ordres de grandeur correspondant aux programmes retenus ;

1° Les programmes de biologie représentent plus de 70 millions de nouveaux francs sur 166 ; la part de la biologie moléculaire est de l'ordre de 40 millions de nouveaux francs (dont la moitié en investissements) ; celle des études propres au cancer et à la leucémie dépasse 20 millions de nouveaux francs ; la biologie appliquée à la génétique et à la nutrition représente environ 10 millions de nouveaux francs ;

2° La conversion des énergies recevrait sensiblement plus de 30 millions de nouveaux francs, répartis en conventions diverses ;

3° Le programme d'exploitation des océans approche 40 millions de nouveaux francs. Il est subordonné à des constructions de bateaux pour plus du tiers de ce montant ;

4° Le programme de sciences humaines (enquêtes sur le monde agricole et rural français dans son adaptation à la vie moderne, préparation du plan national, méthodes du développement régional en France) est prévu pour 10 millions de nouveaux francs environ.

5° Le programme de recherches spatiales (130 millions de nouveaux francs) comprend des études utilisant les moyens d'investigation scientifique dont peuvent disposer les établissements dépendant du Ministère de l'Education Nationale et le Centre National d'Etudes des Télécommunications ainsi que l'acquisition et l'adaptation à des fins scientifiques d'un petit nombre de véhicules militaires. Le lancement d'un satellite, soit par le seul Comité français, soit par une association européenne, ne pourrait pas être financé sur ces seuls crédits ;

6° Les actions urgentes (4,5 millions de nouveaux francs) serviront pour partie à financer les recherches prévues par le Comité d'études de neurophysiologie et psychopharmacologie.

Votre Commission n'est pas en mesure de se prononcer sur les travaux alimentés par ce fonds dont la création est encore trop récente. Cependant le programme de ces travaux, si ambitieux qu'il soit, nous apparaît comme absolument nécessaire.

Nous souhaitons seulement que les actions concertées dont il est fait mention n'aillent pas interférer avec celles entreprises par d'autres organismes avec lesquels elles seraient en compétition, ce qui est peut-être souhaitable, mais aussi en opposition, ce qui serait fâcheux. L'année à venir nous apprendra si la coordination est suffisante pour éviter cet inconvénient.

#### **Chapitre 57-01. — EQUIPEMENT ET MATERIEL DU CHIFFRE**

Le crédit de 50.000 NF prévu en autorisations de programme et en crédits de paiement est destiné à permettre à l'atelier pilote interministériel de fabrication de clefs de faire face aux besoins de la majorité des Départements civils et militaires.

Là encore les doubles emplois sont évidents et nous désirons avoir l'an prochain le détail des différents services qui ont leur propre atelier.

#### **Chapitres 62-00 et 62-01. — COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET USINE DE SEPARATION ISOTOPIQUE**

Les crédits ouverts à ces chapitres sont de beaucoup les plus importants de ceux intéressant les Services généraux du Premier Ministre, 1.047.000.000 de nouveaux francs en

autorisations de programme contre 101.517.267 NF en autorisations de dépenses pour les titres III et IV (Moyens des services).

Ils comprennent en fait et pour une grande partie les moyens de fonctionnement du Commissariat à l'Énergie atomique.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 57-820 du 23 juillet 1957 définissait un programme global de 200 milliards de francs anciens, devant être lancés au rythme suivant :

1957 .....	14 milliards.
1958 .....	54 —
1959 .....	42 —
1960 .....	47 —
1961 .....	43 —

Il est juste d'ajouter que, lors de l'élaboration de la loi du 23 juillet 1957, les dépenses de fonctionnement du Commissariat faisaient l'objet d'un chapitre spécial du budget de la Présidence du Conseil, dont les charges n'entraient pas dans les dotations prévues à la loi de programme.

Depuis, le Commissariat a obtenu que tous les crédits soient bloqués en une seule ligne, ce qui lui assure une autonomie beaucoup plus complète et rend, de ce fait même, singulièrement malaisé le contrôle des dépenses.

De plus, l'usine de séparation isotopique ne fait l'objet, dans le chapitre 62-01, d'aucune autorisation de programme, le Commissariat absorbant à lui seul le crédit de..... 1.047.000.000 NF auquel doit au surplus s'ajouter..... 123.000.000 — provenant du Fonds de développement économique et social et..... 70.000.000 — constituant les ressources propres du Commissariat, la contribution de l'Euratom et de l'armée à l'infrastructure.

---

Total.. 1.240.000.000 NF.

### *Ventilation des Crédits.*

Les ressources propres du Commissariat se ventilent ainsi :

En dehors du marché de vente de l'uranium, marché lourd en raison de l'abondance de ce métal dans le monde :

18.000.000 NF Ventes espérées (surtout isotopes).

3.460.000 NF Prestations diverses.

380.000 NF Institut national des sciences et techniques nucléaires.

1.150.000 NF Contrats du Centre de Grenoble.

1.800.000 NF Recettes diverses.

910.000 NF Loyers perçus sur agents.

400.000 NF Redevances sur brevets.

130.000 NF Agios bancaires.

12.670.000 NF Contribution d'Euratom à l'étude de la fusion thermo-nucléaire.

---

38.900.000 NF.

La différence avec les 70.000.000 de nouveaux francs prévus est constitué par la contribution des armées à l'infrastructure du Commissariat.

Pour le dernier chapitre les dépenses nécessitées par la recherche de la fusion thermo-nucléaire se répartissent à 65 % pour l'Euratom et 35 % pour le Commissariat.

D'autres recettes pourront être prévues mais elles correspondraient à des dépenses qui doivent à peu près les équilibrer.

Les dépenses globales du Commissariat étant évaluées à 1.240 millions de nouveaux francs, et toutes opérations nouvelles étant suspendues, le Commissariat absorberait déjà 900 millions de nouveaux francs uniquement pour son fonctionnement et l'achèvement des travaux déjà lancés. Il reste donc 340 millions de nouveaux

francs pour des dépenses nouvelles ou pseudo-nouvelles que nous pouvons analyser ainsi.

Réévaluation d'ouvrages.....	35.000.000 NF.
Accroissement de la production d'uranium (augmentée de 170 tonnes et accroissement de Marcoule).....	150.000.000 —
Accroissement de personnel.....	25.000.000 —
Prévision de contribution aux entreprises industrielles .....	20.000.000 —
Siloé .....	20.000.000 —
Etudes de criticalité.....	10.000.000 —
Développement des investissements dans les centres de recherche.....	80.000.000 —
	<hr/>
	340.000.000 NF.

*Personnel.*

L'effectif global du Commissariat comprend environ 15.870 personnes dont 6.400 environ dans les centres de recherche de Cadarache, Saclay, Fontenay-aux-Roses et Grenoble.

Sur le total de 6.400, un quart environ se compose de scientifiques. Les services du siège comptent 1.380 personnes, dont un nombre important de techniciens ne figure dans les effectifs des services centraux que parce que leur ventilation est difficile dans les différents services où ils s'occupent, en particulier, des problèmes industriels que pose l'évolution constante du Commissariat, soit pour la mise au point d'éléments usinés spéciaux, entrant dans la construction des usines (usine de séparation isotopique par exemple), soit pour l'entrée dans la phase industrielle de réalisations encore sur le plan de l'expérimentation.

La différence, soit  $15.870 - (6.400 + 1.380) = 8.090$ , se partage entre l'usine du Bouchet, environ 500 personnes, et Marcoule, 1.700.

La recherche et l'exploitation minière — qui comprend 900 autochtones et dont les effectifs tendent à diminuer — et le début d'installation à Pierrelatte des premiers éléments de personnel émargent au budget du Commissariat. D'autre part, différents services apportent leur concours au Commissariat et sont compris dans les effectifs.

Il est généralement admis que, compte tenu des travaux envisagés, les effectifs affectés à certains centres de recherche s'augmenteront d'environ 50 % en cinq ans, ce qui est plus lent que le rythme des dernières années.

D'autre part, l'usine de Malvezie appartient au Commissariat, mais est gérée par une société privée dans laquelle le Commissariat n'a qu'une participation de 20 %, le reste étant la propriété de « Potasses et Engrais Chimiques » (P.E.C.) et de Saint-Gobain. Toutefois, le Commissariat et P. E. C. détiennent à eux deux la majorité, ce qui assure à l'Etat français le contrôle de cette affaire.

### *Programmes nouveaux.*

Les opérations propres à 1961 ne constituent pas une orientation nouvelle. L'essentiel de celles-ci a été inscrit au budget de 1960 avec « Rapsodie » et « E L 4 ».

Nous rappelons que « Rapsodie » est une pile à neutrons rapides qui doit être mise en service en 1963. Cette pile du type surgénérateur est destinée à l'étude du plutonium combustible, son refroidisseur étant constitué par du sodium liquide. Elle est construite à Cadarache.

« E L 4 » est un réacteur à eau lourde fonctionnant à uranium naturel et dont la production est évaluée à 100 mW électriques. Il est à signaler que le devis définitif de cette usine n'est pas encore établi et que d'importantes réévaluations sont à prévoir.

De même sera poursuivie à Cadarache la construction de « Pégase », pile d'essai des éléments combustibles dont la mise en service est prévue pour 1961. Cette pile, à uranium enrichi à ralentisseur constitué par de l'eau naturelle (refroidisseur à l'eau ou au gaz), comporte huit cellules permettant aisément l'étude des différents types d'alliage et de gainage. Elle permet de pousser l'étude de chaque cellule jusqu'à l'accident, et les enseignements que l'on est susceptible d'en tirer doivent permettre de réaliser dans les centrales Electricité de France de Chinon des économies assurant son rapide amortissement sur *le plan national*.

Le programme nouveau de 1961 ne comporte pas de gros ouvrages. Il est marqué par la construction à Grenoble de la pile « Siloe ». Il s'agit d'une pile piscine à haut flux de neutrons destinée à la recherche de nouveaux moyens d'irradiation et dont la puissance sera pour l'instant limitée à 10 mW.

D'autre part s'institue une politique de décentralisation orientée dans deux directions :

a) Etudes de criticalité. — Il s'agit d'études de géométrie permettant d'éviter les réactions en chaîne au fur et à mesure que se développent l'utilisation et le stockage d'uranium enrichi et éventuellement de plutonium. Ces études seront spécialement utiles à Cadarache, Pierrelatte et Cherbourg (usine de traitement chimique) ;

b) Etude de plutonium à Cherbourg. Cette usine est comprise dans le budget militaire. Elle est destinée à doubler Marcoule qui date de 1958 et son besoin s'en fait d'autant plus sentir que non seulement Marcoule mais les Centrales E. d. F. produisent du plutonium fortement irradié.

Le Commissariat souhaite accoler à l'usine militaire de Cherbourg sa propre usine, ce qui réduirait de 100.000.000 de nouveaux francs environ les frais qui seraient normalement entraînés par la construction de deux usines identiques ;

c) Enfin, l'accroissement de la production d'uranium, qui a voisiné 1.000 tonnes en 1960, est prévu pour porter cette production à un chiffre compris entre 1.170 et 1.270 tonnes.

#### *Participation à l'Euratom.*

Cette participation est prévue sur le budget des Affaires Etrangères.

a) « Dragon », Prototype anglais à haute température à ralentisseur au graphite et refroidisseur à l'hélium, la participation est de 10 % à titre direct, le reste étant souscrit à travers l'Euratom.

b) « Eurochimic » usine de traitement des combustibles située à Mol, en Belgique, et permettant l'étude des cas singuliers.

#### *Production de Marcoule.*

Trois piles G 1, G 2 et G 3 sont en fonctionnement.

G 1 fonctionne depuis cinq ans et actuellement de façon satisfaisante à 90 % de sa puissance.

L'usine verte de Marcoule doit être doublée par celle de Cherbourg. Quant à G 2 elle a souffert de quelques maladies de jeunesse inévitables. Actuellement les gainages qui avaient donné

quelques soucis sont en magnésium. Le zirconium utilisable pour le refroidissement par eau étant inutilisable pour le refroidissement par gaz.

*Usine de séparation isotopique de Pierrelatte.*

Le génie civil est commencé.

Le pilote industriel et les bâtiments sont en construction.

Le site est préparé.

29 milliards d'anciens francs ont déjà été engagés sur des crédits qui ne s'élevaient qu'à 25 milliards d'anciens francs.

Les 4 milliards d'excédent étant engagés sur programmes futurs, on peut évaluer à 30 % le montant du programme militaire qui sera financé par le Commissariat.

La construction de l'usine pour sa plus grande partie sera prévue à la loi programme d'équipement militaire en cours de discussion.

Elle posera un certain nombre de problèmes annexes tels que la construction d'usines de traitement chimique, une petite et une plus importante, d'une usine de production de parois poreuses, de logements pour le personnel.

Enfin, elle devra comprendre les crédits nécessaires à la constitution de stocks de départ et au fonctionnement dans la période de mise en équilibre.

*Evacuation des déchets radioactifs.*

Cette question a soulevé beaucoup de passion surtout pour l'évacuation des déchets à faible radioactivité que les Anglais déversent purement et simplement dans la mer, mais au droit de courants qui les évacuent loin des côtes anglaises.

Un débat s'est instauré au Sénat sur ce sujet à la suite du projet d'immersion aux fins d'essais en Méditerranée de fûts contenant ces déchets.

Si l'on est à peu près convaincu de l'inocuité actuelle de ces effluents, il n'en est pas moins vrai que, d'une part, ils risquent d'entraîner par la suite des opérations plus hasardeuses et que, d'autre part, la controverse publique qui s'est engagée sur la nature des fonds et des courants dans la partie visée de la Méditerranée risquerait de porter un tort considérable au tourisme méditerranéen.

D'autres solutions (en particulier enterrement dans les sables du Sahara) ont été avancées. Elles feront l'objet d'une étude du Commissariat qui doit surseoir à l'opération méditerranéenne.



### **Conclusion.**

En dehors des observations propres à chaque chapitre votre Commission s'est émue :

a) D'une part, de la prolifération du nombre des Comités, Commissions, etc., qui, outre les frais importants qu'elle entraîne, amène les hommes qui en font partie et qui figurent souvent dans de nombreuses organisations de ce genre, à des pertes de temps telles que l'on est conduit à se demander quand ils trouvent le loisir de s'occuper de leurs activités principales ;

b) D'autre part, de l'autonomie totale du Commissariat à l'Energie atomique qui, si elle a eu son intérêt au début, risque d'échapper à tout contrôle d'un budget sans cesse plus considérable, et elle souhaite, sur ce chapitre, avoir plus de détails dans les budgets à venir.

Sous ces réserves et observations, votre Commission vous conseille d'adopter le projet qui vous est présenté.

## DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

Le budget qui nous est présenté comprend :

Moyens des services. — Titre III. — 13.856.879 NF contre 13.197.743 NF de crédits votés en 1960, soit une majoration de 5 % dont la moitié correspond aux mesures acquises.

Dépenses en capital. — Titre V. — Autorisations de programme : 500.000 NF, identiques à celles de 1960. Crédits de paiement : 250.000 NF au titre des opérations en cours et 250.000 NF correspondant aux mesures nouvelles.

### Analyse du budget.

Aucune mesure nouvelle n'est prévue pour la 1<sup>re</sup> ni pour la 3<sup>e</sup> partie des Moyens des services : Rémunérations d'activité et Charges sociales.

La 4<sup>e</sup> partie : Matériel et remboursement de frais (chap. 34-01) enregistre une augmentation de 34.000 NF portant sur la mécanisation des services administratifs (24.000 NF) et des dépenses accrues d'entretien (10.000 NF).

La mécanisation prévue est l'amorce d'une décision correspondant à la demande du Sénat de voir la Direction des Journaux officiels dotée d'une comptabilité analytique permettant de mieux apprécier, article par article, les recettes et les dépenses.

D'autre part, les machines prévues seront prises en location. Il s'agit là d'une méthode couramment employée dans le domaine industriel privé et qui permet de renouveler le matériel sans frais prohibitifs chaque fois que des progrès importants (et ils sont fréquents en cette matière) sont enregistrés dans cette catégorie de machines.

D'autre part, les locaux de la nouvelle imprimerie, 26, rue Desaix, étant beaucoup plus importants que ceux du quai Voltaire, les dépenses d'entretien des bâtiments, de nettoyage, de renouvellement périodique des peintures, etc., sont sensiblement plus élevées.

*Au chapitre 34-03, Matériel d'exploitation*, figure la plus importante augmentation de crédits de la Direction des Journaux officiels, 275.000 NF, dont 179.000 pour les papiers divers. Cette augmentation, due à l'accroissement constant du nombre de publications éditées par le Sénat et du nombre de notes de service et instructions de la Direction de la Comptabilité Publique du Ministère des Finances (le tout se situant à plus de 40 % pour le premier semestre 1960), entraîne l'augmentation des besoins de l'imprimerie en papiers à plat, dont le prix a, au surplus, augmenté de 5 %.

L'augmentation sera d'ailleurs compensée par des recettes plus importantes.

*Le chapitre 57-00*. Les dépenses en capital s'élevant à 500.000 NF sont destinées à l'achèvement du programme initial. Nous rappelons en effet les termes de notre rapport n° 66 du 1<sup>er</sup> décembre 1959 précisant que 96.000 NF seulement au lieu de 500.000 NF avaient été prévus en 1960 ; la somme inscrite au budget de 1961 doit permettre de rattraper le retard.

Enfin nous avons été heureux d'apprendre que nous avons eu également satisfaction sur le point d'une réduction des prétentions de l'Agence Havas qui exigeait 4 % en moyenne, soit près de 400.000 NF, pour centraliser les annonces et recueillir le montant des insertions.

Cette agence a réduit de moitié ses prétentions entraînant ainsi, bon an, mal an, une réduction de près de 200.000 NF.

### **Conclusion.**

Votre Commission tient à souligner à nouveau la compétence et le dévouement de la Société ouvrière de production qui assure dans des délais parfois extrêmement réduits l'impression des différents textes qui lui sont remis et en particulier par le Sénat, et cela dans des conditions d'exécution impeccables.

Elle vous conseille d'approuver ce budget sans modification.

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le budget qui nous est présenté pour 1961 s'élève à 13 millions 283.000 NF pour le Titre III « Moyens des Services » contre 13.358.000 NF en crédits votés 1960, soit une réduction de 0,5 % environ sur le chapitre du personnel (Chapitres 31-01 et 31-11).

Les dépenses de matériel sont en diminution de 121.000 NF, ce qui ramène les crédits à 890.000 NF contre 1.011.000 NF en 1960 (— 12 %) (chapitre 34-01).

Enfin les dépenses d'installation sont en diminution de 85.000 NF, ramenant ainsi les crédits 1961 à 300.000 NF contre 385.000 NF en 1960 (— 22 %).

Les réductions sont dues d'une part à la diminution du nombre des membres du Conseil Economique et Social et à l'achèvement des travaux d'installation d'autre part.

Ce budget n'appelle pas d'observation de notre part. Nous nous bornerons à déplorer qu'il ne soit pas plus souvent et plus efficacement fait appel aux très intéressants travaux de cette Assemblée pour éclairer le Parlement et orienter la politique gouvernementale dans le domaine économique et social.